

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	74 (1960)
<b>Artikel:</b>	Le fief de Bellevaux à Neuchâtel : étude généalogique et héraudique
<b>Autor:</b>	Clottu, Olivier
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-746014">https://doi.org/10.5169/seals-746014</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le fief de Bellevaux à Neuchâtel

Etude généalogique et héraldique

par OLIVIER CLOTTU

Le nom de Bellevaux est encore bien vivant à Neuchâtel. Il est resté attaché, d'une part, à un groupe de bâtiments, avec cour intérieure et porche, solidement assis sur les pentes de la colline du château: la maison de Bellevaux et, d'autre part, à un quartier d'habitation, édifié sur l'ancien vignoble du fief sis à l'est de la ville. Les nobles de Bellevaux qui sont à l'origine de cette désignation cadastrale n'étaient pas de grands seigneurs mais de simples ministériaux. C'est grâce à leur fief, propriété de familles notables et situé, pour sa partie principale, sur le territoire de la cité, que leur nom n'est pas tombé dans l'oubli comme celui de la plupart de leurs pairs. Nous retracerons ici les destinées de ce fief. Deux dynasties de durée presque égale se sont succédé: les descendants des Bellevaux (1345-1594) et ceux des Ballanche (1594-1819).

## LES NOBLES DE BELLEVAUX ET LEURS DESCENDANTS

Le berceau de la famille de Bellevaux ne paraît pas avoir été le Pays de Neuchâtel où aucun lieu ne porte ce nom avant son établissement. C'est en 1203 qu'apparaît pour la première fois Girard de Bellevaux, témoin à un acte passé entre Berthold, seigneur de Neuchâtel, et le couvent de Frienisberg<sup>1)</sup>. Vers 1215, lors du partage de leurs ministériaux entre les seigneurs de Neuchâtel, il est attribué à Ulrich de Neuchâtel: « Hoc est pars Uldrici domini novicastri:... Girardus de Balevals cum pueris suis... »<sup>2)</sup>. D'Ysabel, sa femme, il eut deux fils, Girard et Guillaume. Tous deux donnent en 1242 leurs biens de Nugerol au couvent de Frienisberg<sup>3)</sup>. Le second rachète en 1283 les 8 sols lausannois de cense annuelle que sa parente Agnelete de Bellevaux dite Monoyère avait donnés en aumône perpétuelle pour le remède de son âme au Chapitre de Neuchâtel. Ce revenu était assigné sur les moulins de Pontareuse près Boudry que ledit Guillaume tenait en fief de Pierre, seigneur de Vaumarcus<sup>4)</sup>.

### BELLEVAUX, 1345-1537

Probablement petit-fils de l'un de ces deux frères, Girard de Bellevaux, écuyer, prête hommage au comte Louis de Neuchâtel, en 1345, du fief augmenté qu'il tient de lui. Ce fief consiste en 53 livres, 3 deniers lausannois, 2 muids et 8 émines de froment, en une partie de la grande dîme d'Areuse et en une dizaine d'hommes taillables et de main-morte. Il comporte également 8 poses de terres à Thielle et 32 au Val-de-Travers, des biens divers à Cornaux et à Voëns, les moulins d'Areuse. Enfin et surtout « la maison de Neufchastel assise au chasteau de

<sup>1)</sup> Matile, Monuments de l'Histoire de Neuchâtel, N°s L et LI.

<sup>2)</sup> Id., N° LXV.

<sup>3)</sup> Id., N° CXIX.

<sup>4)</sup> Id., N° CXXVII.

Neufchastel ou lieudit en Bellevaux (fig. 1), ensemble le curtil dernier et la place devant, item trois curtils assis dernier la mote en laquelle ledit messire Loys (le comte de Neuchâtel) fait sa maison neuve, touchant de l'autre part à l'aigue du Seyon. Item, sa vigne que l'on appelle le Clos de Bellevaux, assis vers la Malatière de Neufchastel entre les roches, jouxte le chemin par lequel on va à l'abbaye de Fontaine-André... »<sup>5)</sup>). Le Clos de Bellevaux formait un important vignoble d'environ 25 ouvriers. En 1375, Alynot, veuve dudit Girard, reconnaît ces biens.

Jean de Bellevaux, leur fils unique, fut officier de la petite cour du comte de Neuchâtel. Successivement châtelain de Thielle avant 1395, châtelain de Boudry en 1401,

châtelain du Landeron en 1407, il est maître d'hôtel de Jean de Fribourg dès 1407. Il teste en 1421<sup>6)</sup>. De Catherine Chassagnyat, fille de Jacques, écuyer de Vuillafans, il eut deux fils, Nychod, mort jeune, et Conrad. Le sceau de Jean de Bellevaux<sup>7)</sup> est le premier exemple des armes de la famille. Apposé en 1409, il porte un écu à la bande chargée de trois roses et accompagnée de six billettes (fig. 2).

Conrad de Bellevaux fut châtelain de Thielle de 1430 à 1434. Il mourut avant 1438, ne laissant qu'un fils encore enfant, Guillaume. Sa veuve, Regnaulde de Durnes, se remaria avec Richard de Senevey (Schönfels = La Roche, canton de Fribourg), écuyer, qui fut maire de Neuchâtel de 1450 à 1464. Nous possédons son sceau<sup>8)</sup> (fig. 3).

Guillaume de Bellevaux reconstruisit la maison de Bellevaux détruite dans l'incendie qui réduisit en cendres une partie de la ville de Neuchâtel en 1450 et fit à ce sujet un accord avec sa mère et son beau-père<sup>9)</sup>. Il remplit les fonctions de juge aux Audiences et de conseiller du comte. En 1486 il est maître d'hôtel de Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel. Sa pierre tombale



Fig. 2. Sceau de Jean de Bellevaux, châtelain du Landeron, 1409.



Fig. 3. Sceau de Richard de Senevey, époux de la veuve de Conrad de Bellevaux, 1456.

armorée existe encore dans le cloître de la Collégiale de Neuchâtel (fig. 4). Ses armes à la bande chargée de trois roses et accompagnée de huit billettes sont unies à celles de

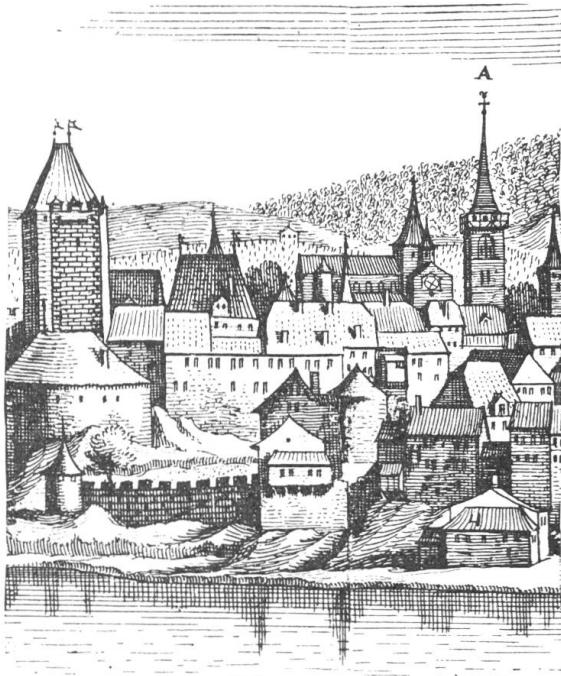


Fig. 1. La maison forte de Bellevaux, d'après Mérian, 1642.

Adossée à l'ancienne résidence des comtes et aux contreforts des maisons de la rue du Château, défendue par une tourelle à l'ouest et une grosse tour ronde à l'est, elle domine les rives du lac de ses murailles crénelées et de sa galerie en surplomb.

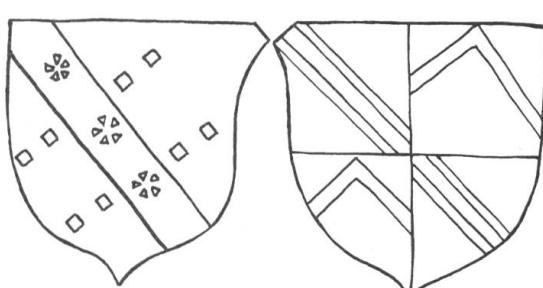


Fig. 4. Pierre tombale de Guillaume de Bellevaux-de Pierre.

<sup>5)</sup> Id., № CCCCLXXXVI.

<sup>6)</sup> Archives de l'Etat, Neuchâtel (A.E.N.), Minutaire de Borcard de Sonceboz, not., folio 143 verso.

<sup>7)</sup> A.E.N., R8.18.

<sup>8)</sup> A.E.N., T6.23.

<sup>9)</sup> A.E.N., Minutaire de Blaise et Jean de Thielle, not., folio 10.

sa femme, fille de Guillaume de Pierre, écuyer, et d'Emonette de Giez. Guillaume de Bellevaux laissa un fils Anthoine, mort avant 1506, et cinq filles: Marguerite, dame de Bellevaux, dont il sera question plus loin, Jeanne, femme de Guillaume Regnault, écuyer de Romont, Catherine et Symone, sans alliance, enfin Françoise, femme de Jean Philibert, écuyer d'Ornans.

Marguerite de Bellevaux épousa avant 1506 Hans-Rudolf Hetzel de Lindnach, écuyer, bourgeois de Berne. Après avoir été bailli de Cerlier, celui-ci devint châtelain de Thielle puis maire de Neuchâtel en 1523; il mourut sans enfants légitimes en 1529. Héritière universelle de son père, Marguerite, grande dame opulente, fit son testament le 2 novembre 1537 en faveur de Guillaume Regnault, son neveu, fils de sa sœur Jeanne, et mourut quelques jours plus tard, dernière de sa race<sup>10)</sup>.

Les émaux du blason des Bellevaux ne sont connus que par les armes portées par les propriétaires du fief ou par des armoriaux bien postérieurs à l'extinction de la famille. Le champ, traditionnellement d'azur, peut être aussi de gueules. Le nombre des billettes varie de 6 à 12. Le blasonnement classique est: *d'azur à la bande d'or chargée de trois roses de gueules et accompagnée de six billettes d'or*. Nicolas Gatschet (1736-1817), dans son *Grand Armorial*<sup>11)</sup>, donne *de gueules à la bande d'argent chargée de trois roses du champ, boutonnées d'or et accompagnée de huit billettes d'or rangées en fasce (4 et 4)*. Cimier: un col de cygne d'argent, becqué, de sable et colleté d'or (fig. 5). Nous ignorons les sources, peut-être un peu fantaisistes, de ce fécond heraldiste.



Fig. 5. Armoiries de Bellevaux, d'après le Grand Armorial de Nicolas Gatschet.

« Noble Guillaume Renaud, écuyer, châtelain de Desom-pierre (Dompierre près Moudon) au Pays de Vaud, est idoen et capable de tenir fief noble pour ce que avons été vrayement informés comme demoiselle Marguerite de Bellevaux l'avoit invêtu et saisi de son dit fief de Bellevaux... il nous a fait hommage avec toutes solemnités et cérémonies requises pour ledit fief de Bellevaux » (1537)<sup>12)</sup>. Guillaume Regnault, donzel de Romont<sup>13)</sup>, qui avait acheté en 1527 la seigneurie de Donneloye et, en 1534, celle de Chanéaz, paraît avoir résidé surtout sur ses terres vaudoises. Nous trouvons qu'il afferme en 1552 son bien de Bellevaux à Anthoine de Saussure, sieur de Dampmartin<sup>14)</sup>. On ne connaît pas d'armoiries Regnault<sup>15)</sup>. Il semble que Guillaume Regnault se soit contenté de relever celles des Bellevaux. Le baron d'Estavater notait au début du siècle passé qu'« on trouve les armoiries de Bellevaux sur une petite tour détachée du château de Donneloye »<sup>16)</sup>. La tour existe encore mais les armoiries

<sup>10)</sup> Annales de Boyve, vol. II, page 374.

<sup>11)</sup> Bibliothèque des Bourgeois, Berne; MS. HH XIV, 58/59.

<sup>12)</sup> Audiences générales, 28. XI. 1537.

<sup>13)</sup> Cette famille n'a pas de parenté, bien que cela ait été souvent avancé, avec la famille Reynold, patricienne de Fribourg, originaire, elle, de Cottens.

<sup>14)</sup> A.E.N., Minutaire de Guillaume Hory, not., folio 88.

<sup>15)</sup> Les armoiries Regnault indiquées par Mandrot dans ses *Armoriaux de Neuchâtel* sont celles de la famille Reynaud de Lutry.

<sup>16)</sup> Bibliothèque des Bourgeois, Berne. Généalogies du baron d'Estavayer de la Collection de Mulinen, Okt. I, 26.

n'ont pu être retrouvées. Guillaume Regnault eut trois enfants d'une première femme dont nous ignorons le nom: Jacob, Denise et Michière. Il se remaria entre 1550 et 1552 avec Antoinette de Gumoens, fille de François, seigneur de Biolley, veuve de Léon de Constantine, seigneur d'Orsens<sup>17)</sup>. Cité encore en 1555, il mourut avant 1559.

Jacob Regnault † 1559 (?), son fils, ne fut que peu de temps seigneur de Bellevaux. Sa femme, remariée à Benoit Nible, secrétaire de Payerne, ne lui ayant pas donné de progéniture, c'est à sa sœur Denise que revint le fief.

Denise Regnault s'allia en premières noces à donzel Georges Muriset de Cully, co-seigneur de Châtel-Saint-Denis, dont elle eut Jean Muriset, donzel de Romont, Antonie, femme en 1557 de Pétremand Gachet, et Marguerite, femme de Jean Dumur de Cully. Elle convola en secondes noces avec Jean Gachet, conseiller de Payerne, à qui elle donna un fils Josué. A Denise Regnault, qui fut dame de Bellevaux durant une vingtaine d'années, succéda (en 1579?) son mari Jean Gachet. Celui-ci étant mort en 1591, les enfants Muriset revendiquèrent en justice leur part de la seigneurie de leur mère et l'obtinrent. Selon l'armorial de Nicolas Gatschet, Jean Gachet, seigneur de Bellevaux, écartelait ses armoiries *d'azur au soleil d'or et à la bordure du même* avec celles de Bellevaux (fig. 6).

Michière Regnault, troisième enfant de Guillaume, seigneur de Bellevaux, avait repris à la mort de son père les seigneuries vaudoises de Donneloye et Chanéaz. Elle épousa successivement deux bourgeois de Fribourg: Hans Ruginet, bailli de Corbières, et Antoni Krummenstoll. Du premier elle eut une fille Marguerite Ruginet qui transmit à son mari Pétremand d'Erlach, originaire de Berne mais bourgeois de Fribourg, les seigneuries de sa mère en 1603. Il existe deux documents héraldiques concernant ce dernier couple. Le monastère de N. D. de la Maigrauge, à Fribourg, possède un beau bahut du début du XVII<sup>e</sup> siècle à ses armes<sup>18)</sup>: l'écu du mari porte un pal chargé d'un chevron (Erlach), celui de la femme, une bande chargée de trois roses et accompagnée de dix billettes (Ruginet-Regnault-Bellevaux), (fig. 7). Au château de Spiez, longtemps propriété des Erlach, se trouve un arbre généalogique armorié de cette famille datant du XVIII<sup>e</sup> siècle; les armes de Pétremand d'Erlach, seigneur de Chanéaz et Biolley en 1620, sont accostées de celles de ses deux épouses Marguerite Ruginet et Elisabeth Gottrau. La première porte les armoiries de Bellevaux avec champ d'azur et dix billettes<sup>19)</sup>. Il paraît vraisemblable que les armes Bellevaux aient été attribuées à la seigneurie de Donneloye ensuite de la possession de celle-ci par les Regnault puis relevées par leurs successeurs.

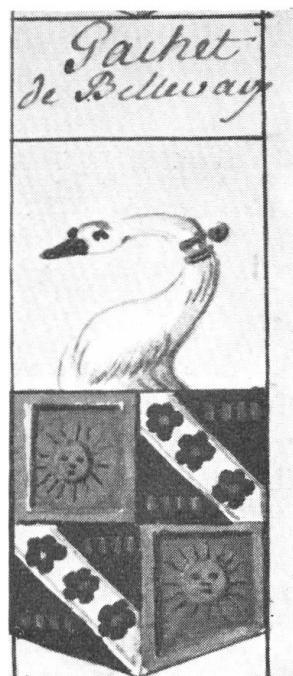


Fig. 6. Armoiries de Jean Gachet, seigneur de Bellevaux, d'après le Grand Armorial de Nicolas Gatschet.

<sup>17)</sup> Nous devons ce renseignement à M. Olivier Dessemontet, archiviste de l'Etat de Vaud.

<sup>18)</sup> Publié dans *Les Monuments d'Art et d'Histoire en Suisse, Fribourg II*, par Marcel Strub, page 387. Ce coffre, aux armes de ses père et mère, servait à serrer les vêtements de Sœur Marie-Marguerite d'Erlach (1604-1684), moniale à la Maigrauge. La mère de Reynold écrit dans ses chroniques que ses parents «l'ont offer à Dieu à l'âge de trois ans... elle a esté resucité par miracle estant morte par accident, une pierre luy estant tombée sur la teste. Elle est entrée en la Maigrauge agée de cinq ans, a pris le s. habit (en) 1623». Obligeante communication de Sœur Marie-Madeleine Choisy S.O.Cist., archiviste du Monastère de la Maigrauge.

<sup>19)</sup> Les armes de Pétremand d'Erlach et d'Elisabeth Gottrau sa seconde femme, sont sculptées sur la tour du château de Bioley-Magnoux.

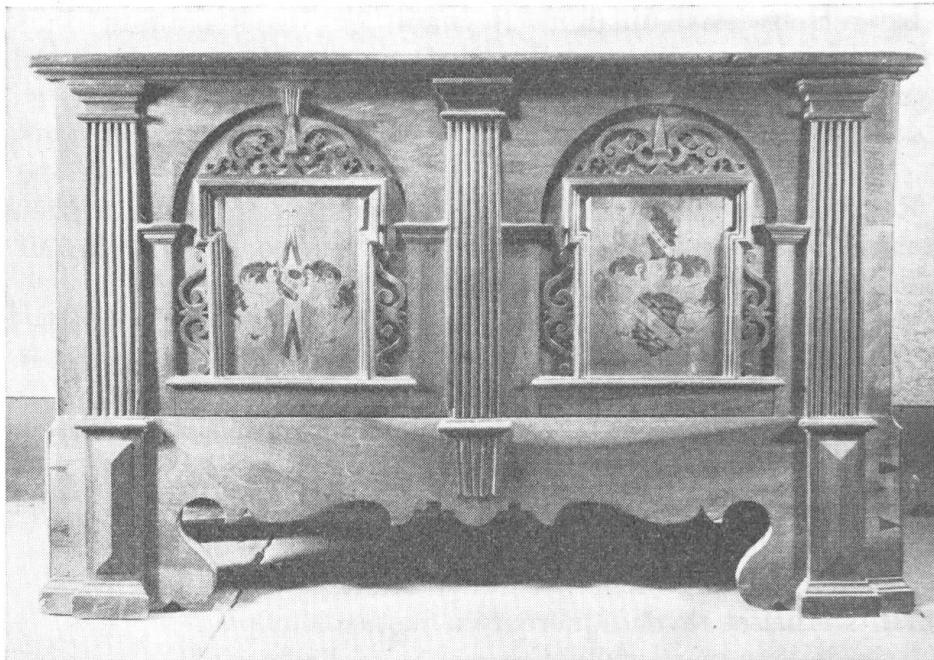


Fig. 7. Bahut aux armes de Pétremand d'Erlach et Marguerite Ruginet.

Les héritiers de Denise Regnault, à savoir chacun pour une quarte part: Jean Muriset, les petits-enfants de feu Pétremand Gachet, Suzanne fille de Jean Dumur et Josué Gachet vendirent en novembre 1594 le fief de Bellevaux au capitaine Simon Ballanche pour la somme de 24 000 livres<sup>20)</sup>.

#### SIMON BALLANCHE ET SA POSTÉRITÉ

Antoine Ballanche, originaire du Val-de-Morteau, habitant et bourgeois de Neuchâtel, fut un architecte de talent. C'est à lui que l'on doit la construction dès 1565 du beau château d'Avenches. Son buste accompagné de sa marque de tâcheron décore la façade méridionale de cet édifice (fig. 8). De sa femme, fille de Simon Iteret, citoyen de Besançon, important marchand réfugié à Neuchâtel, il n'eut qu'un fils Simon. Celui-ci, capitaine enrichi au service de S.M.T.C., obtint le 7 août 1594 l'autorisation d'acheter le fief de Bellevaux du Duc de Longueville, comte de Neuchâtel, qui lui octroya des lettres de noblesse à cet effet. Il reçut l'inféodation de Bellevaux le 19 janvier 1595 et « ... se reconnaît être homme féal et vassal ... jure de servir, défendre et garantir L.L.E.E. et successeurs envers et contre tous à ses propres frais et dépens, tout ainsi et pareillement que les seigneurs tenant ledit fief de Bellevaux étaient tenus de faire. En foi de quoi a présentement fait l'hommage et fidélité, tête nue, à genoux et sans armes à L.L. dites E.E. entre les mains du seigneur de Sillery, chevalier, ayant charge d'Elles au dit Comté de Neuchâtel »<sup>21)</sup>. Le capitaine Ballanche avait épousé Isabelle de Thielle,



Fig. 8. Buste de l'architecte Antoine Ballanche, château d'Avenches.

<sup>20)</sup> Annales de Boyve, vol. II, page 330.

<sup>21)</sup> A.E.N., Conseil d'Etat, vol. X, page 226.

fille d'Antoine, bourgeois et conseiller de Neuchâtel qui lui donna une fille Suzanne. Il mourut en juin 1596 déjà, n'ayant pas joui longtemps de sa noble acquisition.

Avant son anoblissement, Simon Ballanche scellait ses lettres d'un cachet à l'écu au chevron chargé d'une étoile à huit rais, accompagné en pointe d'un croissant<sup>22)</sup> (fig. 9). Ce blason paraît inspiré de la marque paternelle.

Après l'achat de Bellevaux, notre seigneur se fit graver un sceau aux armes de Bellevaux sommées d'un cimier formé d'un vol aux armes<sup>23)</sup> (fig. 10).



Fig. 9.  
Sceau du  
capitaine  
Simon  
Ballanche,  
1591.



Fig. 10.  
Sceau de  
Simon  
Ballanche,  
seigneur de  
Bellevaux,  
1595.

MERVEILLEUX,  
1596-1684



Fig. 11. Coffret de mariage aux armes de Simon Merveilleux et Catherine Chambrier, 1620.

sait noble Jean-Jacques Merveilleux, fils de Guillaume. Le père de l'époux, veuf de Barbara de Bonstetten, convola à son tour en justes noces avec la veuve du capitaine Simon Ballanche. Ayant donné quatre enfants à son mari, Suzanne Ballanche mourut jeune, avant 1607. Sa mère, usufruitière, redevint dame de Bellevaux et le resta plus de trente ans ; elle décéda en 1638.

Simon (1600-1684), fils aîné de Jean-Jacques Merveilleux, seigneur de Bellevaux dès 1638<sup>24)</sup>, fut un personnage important ; conseiller d'Etat, il remplit aussi les charges de maire de Rochefort et de châtelain de Thielle. Il agrandit et transforma la maison de Bellevaux en 1644. Ayant épousé en 1620 noble Catherine Chambrier, il offrit à sa femme, selon la coutume neuchâteloise, un coffret à parures décoré de leurs deux blasons ; les armes de la famille Merveilleux (*d'azur aux deux bois d'arbalète d'or posés en sautoir*<sup>25)</sup> sont écartelées de celles du fief de Bellevaux (fig. 11). Les armes de Bellevaux seules se trouvent sur un sceau de 1642<sup>26)</sup> (fig. 12) et sur la clef de voûte du porche de la maison de Bellevaux (fig. 13). Sur son portrait



Fig. 12. Sceau de Simon Merveilleux, de Bellevaux, 1642.

*sautoir*<sup>25)</sup> sont écartelées de celles du fief de Bellevaux (fig. 11). Les armes de Bellevaux seules se trouvent sur un sceau de 1642<sup>26)</sup> (fig. 12) et sur la clef de voûte du porche de la maison de Bellevaux (fig. 13). Sur son portrait

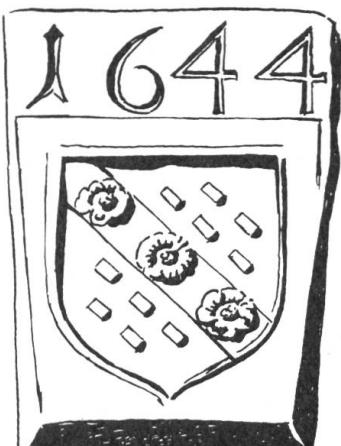


Fig. 13. Clef de voûte du porche de la maison de Bellevaux, 1644.

<sup>22)</sup> Archives de la Ville de Neuchâtel, A. I. II. 132.

<sup>23)</sup> Id., A. I. 15, 265/9.

<sup>24)</sup> A.E.N., Conseil d'Etat, investiture du 19. VI. 1638.

<sup>25)</sup> Ces armes rappellent la profession d'arbalétrier exercée par l'ancêtre de la famille.

<sup>26)</sup> Archives de la famille de Merveilleux.

de 1677<sup>27)</sup> (fig. 14), Simon Merveilleux porte une grosse chevalière où est peint le blason de Bellevaux. C'est la première indication des émaux que nous ayons trouvée (champ d'azur). Ses filles Esabeau et Barbe héritèrent de ses biens à son décès en 1684, car son fils unique Jean-Jacques était mort sans postérité avant lui.

#### DUTERRAUX, BRUN, 1684-1695

Esabeau Merveilleux épousa noble Abram Duterraux et sa sœur Barbe, noble Jean-Frédéric Brun, seigneur d'Oleyres. Veuves toutes deux, elles reçurent l'investiture du fief de Bellevaux six semaines après l'ensevelissement de leur père<sup>28)</sup>. Ensuite d'un partage avec Barbe Brun, Esabeau Duterraux reprit seule, l'année suivante, le fief de Bellevaux<sup>29)</sup>. Elle en jouit deux lustres durant. Lors des traités de mariage de ses filles Barbe et Marie-Elisabeth, en 1685, avec Samuel Tscheer de Berne et 1694 avec noble Daniel Bailloids<sup>30)</sup>, elle institua une prérogative en faveur de sa fille aînée, Esabeau, qui devra reprendre seule le fief de Bellevaux. Les armes Duterraux, *d'azur à trois pals d'or*, n'ont pas été écartelées de celles de Bellevaux.



Fig. 14. Portrait de Simon Merveilleux de Bellevaux, 1677.

pourra prendre le nom et porter les armes..., ledit fief sera réversible aux enfants qui naîtront de ce mariage... mais au cas qu'il n'y eut que des filles, le sieur Benoit Tribolet, fils dudit sieur Tribolet, aura et possédera ledit fief ». Henry Tribolet ne demanda jamais l'inféodation de Bellevaux. Il avait eu deux enfants de sa première union: Benoit, mort avant 1726, et Marie-Barbe, femme du commissaire général

<sup>27)</sup> Propriété du Dr Rodolphe de Merveilleux à Wavre. Cliché appartenant aux Editions de la Baconnière à Boudry, paru dans *Patrie Neuchâteloise* (vol. II, page 102), de Jacques Petitpierre.

<sup>28)</sup> A.E.N., Actes de Chancellerie, vol. 13, folio 512.

<sup>29)</sup> Id., folio 13.

<sup>30)</sup> A.E.N., Minutaires d'Abram Brandt, not., Actes secrets, page 48, et de Nicolas Huguenaud, not., vol. V, folio 42.

<sup>31)</sup> A.E.N., Minutaire de Jacob Matthey, not., non folié, acte du 30. VIII. 1699.

#### TRIBOLET, 1695-1726

Dame de Bellevaux en 1695, Esabeau Duterraux s'allia quatre ans plus tard à noble Henry Tribolet, receveur de Valangin (1657-1709), veuf de Marguerite de la Tour. Dans son contrat de mariage<sup>31)</sup>, l'épouse donne le fief de Bellevaux à son mari « duquel fief le sieur Tribolet

Gédéon Sandoz. Sa seconde alliance resta stérile, la mariée n'était d'ailleurs plus très jeune. Henry Tribolet, qui portait *de gueules à deux chevrons d'or*, ne releva pas les armes de Bellevaux. Esabeau, sa veuve, promit en 1726 le fief de Bellevaux à son neveu Abram Baillods lors de son mariage avec Susanne Schouffelberger<sup>32)</sup>. Elle mourut quelques mois plus tard. Sa succession fut l'occasion d'un long procès entre la veuve de Gédéon Sandoz et Abram Baillods. Le Tiers Etat trancha le 16 août 1728 en faveur de Baillods et déclara le fief patrimonial.

#### BAILLODS, 1728-1761

Noble Abram Baillods (1696-1759), ancien négociant à Lyon, seigneur de Bellevaux dès 1728, entra au Grand conseil en 1730. Il ne paraît pas avoir su gérer habilement ses affaires. Sa situation matérielle étant gravement compromise, ses beaux-frères Guillaume-Pierre d'Yvernois et Frédéric Schouffelberger, ainsi que son frère le maire de Travers se portèrent caution et lui prêtèrent de l'argent en conseillant de vendre Bellevaux<sup>33)</sup>. Il mourut avant de s'être exécuté. Sur son panneau de mousquetaire, Abram Baillods avait écartelé ses armes *de gueules à deux chevrons enlacés, l'un versé, d'argent*, de celles de Bellevaux (champ d'azur, 12 billettes<sup>34)</sup>), (fig. 15).

#### D'YVERNOIS, 1761-1819

Le procureur général Guillaume-Pierre d'Yvernois (1701-1775), conseiller d'Etat, avait épousé en premières noces Marie-Esabeau Baillods. Il racheta en 1761 le fief de Bellevaux pour la somme de 20 000 livres tournois aux mandataires de son beau-frère Abram, mort endetté<sup>35)</sup>. Son fils, le

trésorier Charles-Guillaume d'Yvernois (1732-1819), fut le dernier seigneur de Bellevaux. L'année même de sa mort, le fief de Bellevaux, comme tous les fiefs du pays, fut racheté par le Souverain. Les d'Yvernois, qui portent *d'argent à un vol de sable, à la champagne d'azur chargée d'une croisette ancrée d'or*, n'ont pas utilisé les armes de Bellevaux.

La maison de Bellevaux est restée la propriété des descendants du trésorier d'Yvernois. Transformée, agrandie, méconnaissable (fig. 16), elle a passé par héritage des Boy de la Tour aux de Coulon puis de Bosset. Le Clos de Bellevaux a été morcelé dès le milieu du siècle passé; il est devenu un quartier de villas très peuplé.

Les figures 2, 3, 9, 10, 11, 12 et 15 sont tirées de l'*Armorial Neuchâtelois*. Que les auteurs, MM. L. et M. Jéquier, et les Editions de la Baconnière, soient remerciés d'avoir mis aimablement leurs clichés à notre disposition.



Fig. 16. La maison de Bellevaux vers 1840,  
lithographie de J. H. Baumann.



Fig. 15. Panneau de mousquetaire  
aux armes d'Abram Baillods.

<sup>32)</sup> A.E.N., Dossier Bellevaux; contrat de mariage du 12. VIII. 1726.

<sup>33)</sup> A.E.N., Minutaire d'Abram Bourgeois, not., vol. I, page 284.

<sup>34)</sup> Le Rôle Wavre, 1830, attribue aux Baillods un écartelé de Bellevaux au champ de gueules.

<sup>35)</sup> A.E.N., Minutaire d'Abram Bourgeois, not., vol. II, page 16.